

CAP des Contrôleurs du 21 juin 2018

SOLIDAIRES CCRF & SCL était représenté à cette CAP par Ludovic DUFOSSET, May-Lan FLORENTIN et Marie-Céline GALVEZ.

Ordre du jour

- ◆ Approbation des procès-verbaux des 28 septembre 2017 et 6 mars 2018
- ◆ Liste d'aptitude 2018 à l'emploi de Contrôleur 2^{ème} classe
- ◆ Tableau d'avancement 2018 pour l'accès au grade de Contrôleur de 1^{ère} classe
- ◆ Tableau d'avancement 2018 pour l'accès au grade de Contrôleur Principal
- ◆ Exploitation complémentaire du tableau de mutation 2018
- ◆ Demandes de mutation hors tableau
- ◆ Demande d'intégration dans le corps des Contrôleurs DGCCRF
- ◆ Points divers

Au préalable, les élu(e)s SOLIDAIRES CCRF & SCL ont lu la déclaration liminaire suivante :

Madame la Présidente,

Le Ministre en charge de la Fonction Publique, et son Secrétaire d'Etat, ont présenté aux fédérations de fonctionnaires leurs projets notamment en matière de dialogue social. Ces projets envisagent de, tout d'abord, fusionner les Comités Techniques (CT) et les Comités d'Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail (CHSCT) qui vont occulter des débats toutes les questions liées à l'HSCT. Il est également envisagé de supprimer, de fait, les Commissions Administratives Paritaires (CAP), en réduisant considérablement leurs compétences et en les vidant de toute leur substance (promotions, mutations, titularisations,...).

Solidaires CCRF & SCL dénonce cette vision du dialogue social telle que voulue par le gouvernement. Pour la CCRF en particulier, ces décisions vont continuer d'accroître la scission entre les services déconcentrés et la Centrale.

Les CAP, instances de dialogue et de défense collective et individuelle des agents, doivent perdurer dans leur fonctionnement actuel.

Dans la continuité de la CAP de mars 2018, nos remarques d'alors (charge de travail croissante, effectifs en baisse, course aux indicateurs,...) sont malheureusement toujours d'actualité, voire s'amplifient.

Les conséquences des annonces du Ministre, Bruno Le Maire, concernant une externalisation de nos missions, ainsi que la poursuite des suppressions d'effectifs pour les prochaines années mettent en péril la DGCCRF.

SOLIDAIRES constate que la privatisation de services publics conduit déjà à de nombreuses dérives comme des inégalités de traitement entre citoyens et entre entreprises et s'inquiète que l'on puisse ainsi externaliser des domaines aussi sensibles que l'hygiène alimentaire ou la sécurité des aires de jeux...

SOLIDAIRES CCRF & SCL constate qu'à une semaine à peine des soldes d'été, le Ministre et la Directrice Générale soldent les missions et les agents de la DGCCRF.

SOLIDAIRES continuera à se battre contre la casse de la DGCCRF.

Réponses apportées par la Directrice du Personnel, Coralie Oudot :

Les discussions relatives au dialogue social sont toujours en cours avec Olivier Dussopt, Secrétaire d'État auprès du Ministre de l'Action et des Comptes publics. Il est prématuré de donner des réponses sur ces thèmes avant que des décisions ministérielles ne soient prises.

Madame Oudot a précisé qu'elle était sensible à l'équité et l'égalité de traitement entre les agents.

Concernant les propositions d'externalisation des missions relatives à l'hygiène des établissements de remise directe et à la sécurité des aires de jeux, la Directrice du Personnel a rappelé que des propositions seront faites dans le cadre d'Action Publique 2022.

Sur ce point, elle a précisé que les contrôles dans le domaine de l'hygiène alimentaire étaient actuellement « très faibles » d'où l'externalisation de ces missions, en l'absence de renforcement de nos effectifs, à des entreprises qui resteront sous le contrôle de notre administration,

Madame Oudot a précisé que les syndicats seront bien évidemment consultés pour encadrer cette privatisation.

Cela nous fait extrêmement plaisir !!! Peut-être pourrait-il nous simplement nous entendre sur le fond et faire les recrutements nécessaires pour que les missions ne soient pas externalisées.

Approbation des Procès-Verbaux des CAP des 28 septembre 2017 et 6 mars 2018

Les Procès-Verbaux des CAP du 28 septembre 2017 et du 6 mars 2018 ont été approuvés.

Liste d'aptitude 2018 à l'emploi de Contrôleur 2^{ème} classe Tableaux d'avancement pour l'accès aux grades de : Contrôleur 1^{ère} classe et Contrôleur Principal

Les tableaux ont été repris dans notre message n°2018-28 (1) envoyé dans les messageries des unités le 21 juin.

Liste d'aptitude 2018 à l'emploi de Contrôleur 2^{ème} classe

36 agents étaient promouvables dont 10 Adjoints de Contrôle Principaux 1^{ère} classe, 23 Adjoints de Contrôle Principaux 2^{ème} classe et 3 Adjoints de Contrôle.

La CAP s'est prononcée sur 4 promotions qui prennent effet au 1^{er} octobre 2018. Une liste complémentaire d'1 agent a été établie. Celle-ci ne sera exploitée que dans le cas où un agent de la liste principale réussirait le concours professionnel.

Tableaux d'avancement pour l'accès de Contrôleur 1^{ère} classe

83 Contrôleurs 2^{ème} classe étaient promouvables.

La CAP s'est prononcée sur 17 promotions qui prennent effet au 1^{er} octobre 2018. Une liste complémentaire de 3 agents a été établie. La liste complémentaire sera exploitée en fonction des lauréats aux différents concours.

Tableaux d'avancement pour l'accès de Contrôleur Principal
155 Contrôleurs 1^{ère} classe étaient promouvables.

La CAP s'est prononcée sur 10 promotions qui prennent effet au 01/10/2018. Une liste complémentaire de 3 agents a été établie. La liste complémentaire sera exploitée en fonction des lauréats au concours 2018 de Contrôleur Principal.

Exploitation complémentaire du tableau de mutations au titre de 2018

8 mutations complémentaires ont été prononcées, à partir des tableaux de mutation existants (*cf. message 2017-28 (1)*).

Mutation hors tableau au titre de 2018

Une mutation hors tableau a été prononcée (*cf. message 2017-28 (1)*).

SOLIDAIRES a particulièrement insisté sur d'autres situations complexes. Nous ne pouvons que regretter que certaines mutations n'aient pas été réalisées.

Demande d'intégration

L'administration a proposé aux représentants de la CAP l'intégration dans le corps des Contrôleurs d'une agente affectée à la DDPP du Nord. La CAP a émis un avis favorable.

Points divers

Une collègue de la promotion de Contrôleurs de 2016-2017 a souhaité renoncer au bénéfice du concours et a réintégré son ministère d'origine.

Une collègue de la promotion de contrôleurs 2017-2018 a refusé son affectation de sortie d'école et a préféré rejoindre son administration d'origine.

Les élu(e)s SOLIDAIRES CCRF & SCL

Ludovic DUFOSSET – DDPP 77 - 01.64.41.37.12
May-Lan FLORENTIN – DDPP 94 - 01.45.13.89.59
Marie-Céline GALVEZ – DDPP 50 - 02.50.80.40.52